

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine-Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du lundi 12 juin 2023 Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juin 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 12 juin 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Georges Canicatti, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12 Délibération n°D_2023_06_12_05</p>	<p>Etaient présents : M. Georges Canicatti, Mme Anne-Marie Ceccon, M. Christophe Comé, Mme Pierrette Baton Marechal, M. Marc Brunier, M. Louis Buda, Mme Carole Chen, M. Jean-Philippe Gecchele, Mme Josiane Masson, M. Christophe Piazzoni</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absents ayant donné procuration : M. Julien Langloys à Mme Anne-Marie Ceccon, M. Laurent Esteulle à M. Christophe Comé Absent excusé : M. Norbert Regard Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Pierrette Baton Marechal est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Sécurisation de la RD 123 par la création d'un giratoire et d'aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements - Délibération pour autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de sécurisation de la RD 123 par la création d'un giratoire et d'aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements

1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

Monsieur le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit de travaux :

- de création d'un giratoire sur la route départementale n°123 à l'intersection des routes de Villard et de la Fruitière,
- de création d'un espace multisports de tipe « city-stade »,
- de création d'une zone de stationnement à proximité du « city-stade » ;

Les enjeux de l'opération sont multiples et visent notamment à :

- aménager et sécuriser les déplacements en voiture et en mode doux ;
- réduire les vitesses sur la RD 123 ;
- sécuriser les circulations piétonnes au droit des arrêts bus ;
- permettre la continuité piétonne depuis le cimetière ;
- faciliter les communications piétonnes à proximité des espaces publics ;
- rendre attractif les espaces publics ;
- maîtriser les aménagements dans la durée et se donner une visibilité de l'action publique avec cohérence de qualité.

2 - Le montant prévisionnel du marché

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 630 200.00 € H.T. soit 756 240.00 € T.T.C..

	DEPARTEMENT R.D. N°123	COMMUNE VOIE COMMUNALE N°4	COMMUNE PARKING MULTISPORTS	TOTAL
Prix généraux – installation de chantier	10 900,00 €	4 400,00 €	6 600,00 €	21 900,00 €
Dégagement des emprises – travaux préparatoires	14 300,00 €	10 200,00 €	300,00 €	24 800,00 €
Terrassements et couche de forme	58 000,00 €	13 800,00 €	42 200,00 €	114 000,00 €
Assainissement EP	27 700,00 €	10 800,00 €	3 800,00 €	42 300,00 €
Chaussée / trottoir	132 700,00 €	49 500,00 €	41 800,00 €	224 000,00 €
Equipement, mobilier urbain	0,00 €	0,00 €	60 900,00 €	60 900,00 €
Signalisation horizontale et verticale	4 300,00 €	4 600,00 €	400,00 €	9 300,00 €
Réseaux – éclairage – électrique - télécom	1 600,00 €	0,00 €	13 400,00 €	15 000,00 €
Espaces verts – aménagements paysagers	15 000,00 €	4 200,00 €	16 500,00 €	35 700,00 €
MONTANT TOTAL H.T.	264 500,00 €	97 500,00 €	185 900,00 €	547 900,00 €
ESTIMATION TOTALE				
MONTANT TOTAL H.T.	445 800,00 €	166 600,00 €	322 700,00 €	935 100,00 €
MONTANT TOTAL H.T. (ALEAS 15%)	304 200,00 €	11 200,00 €	213 800,00 €	630 200,00 €
T.V.A. (20%)	60 840,00 €	22 440,00 €	42 760,00 €	126 040,00 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	365 040,00 €	134 640,00 €	256 560,00 €	756 240,00 €

3 - Procédure envisagée

Monsieur le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée.

4 - Cadre juridique

Selon l'article L2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s).

5 - Décision

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité et à mains levées :

- ♦ **D'AUTORISER** à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à une procédure adaptée dans le cadre du projet de sécurisation de la RD 123 par la création d'un giratoire et d'aménagements de sécurisation des infrastructures et de leurs équipements et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.
- ♦ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice 2023.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire	Extrait conforme au registre des délibérations.	
Compte tenu de sa télétransmission le :	Fait à Contamine-Sarzin, le 12 juin 2023	
De sa publication :	Le Maire	Le secrétaire de séance,
Et de sa mise en ligne :		
	Georges CASINOTTI	Pierrette BATON MARECHAL

